

piste en permettant à ceux qui soulèvent ces questions de privilège et ces rappels au Règlement d'interrompre l'honorable député qui a la parole. Je demanderais à l'honorable député de Bow-River de borner ses observations à la question présentement à l'étude.

**M. Woolliams:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur. Maintenant que l'honorable député a eu l'occasion de venir à résipiscence, nous pourrions peut-être rester à la Chambre à dix heures pour l'entendre chanter «*God Save the Queen*» et faire amende honorable.

Je demande maintenant à quelle occasion le premier ministre a défini ce qu'il entend par «distinctif» au cours de la dernière campagne électorale.

**L'hon. M. Dupuis:** Voulez-vous une réponse?

**M. Woolliams:** Écoutez et vous en aurez une. Je suis très sérieux quand je pose cette question. Il est très facile d'employer le mot «distinctif». Si on se sert de l'expression «drapeau national distinctif» en Alberta cela signifie une chose. Mais si on se sert du mot «distinctif» dans la province de Québec, cela peut signifier autre chose. Les deux endroits ont le droit de tirer leur conclusion à cet égard. Mais lorsqu'on dit au cours d'une campagne électorale: «Je promets de présenter un drapeau distinctif», alors je crois qu'on a une obligation envers le public; et particulièrement quand on est chef d'un parti, on doit assumer la responsabilité et bien préciser ce qu'on entend par «distinctif».

C'est là que se trouve tout le problème, monsieur l'Orateur. Si on l'avait bien précisé, peut-être que ce soir les députés comme moi ne demanderaient pas avec autant d'insistance la tenue d'un plébiscite sur cette question. Nous croyons que nous devrions tenir un plébiscite sur la question, car on n'a pas dit ce qu'on entendait par ce mot. Je suis assez sûr que les Torontois ont cru que le premier ministre, en parlant d'un drapeau distinctif, voulait dire quelque chose ayant une signification pour les Canadiens. Le symbole indiqué serait peut-être la fleur de lis ou l'Union Jack, mais, de toute façon, il doit être un symbole cher au cœur des Canadiens, symbole de liberté et des traditions canadiennes telles que nous les connaissons. Aussi longtemps que nous tolérerons qu'on vienne nous dire que les croyances d'une province sont les mêmes que celles de toutes les autres provinces, nous trahissons le public. A cet égard, le gouvernement n'a pas de mandat.

D'autres grands chefs, dont la plupart étaient libéraux, ont exprimé clairement ce

qu'ils entendaient. Le très honorable M. MacKenzie King, et le très honorable M. St-Laurent, tous deux premiers ministres libéraux, n'ont jamais envisagé de drapeau canadien sans songer à l'orner de symboles rappelant nos origines françaises et britanniques. Plus que cela, la majorité des Canadiens éprouvent de réels sentiments de fraternité et d'amitié envers toutes les races. J'ai déjà dit à la Chambre que bien des Canadiens d'origine européenne et d'autres parties du monde sont venus au Canada, laissant derrière eux dans les pays qu'ils ont quittés leurs préjugés et leurs haines. C'était peut-être des Allemands qui détestaient les Français, des Français qui haïssaient les Britanniques ou vice versa, mais ils ont choisi le Canada comme nouvelle patrie et se sont liés d'amitié avec leurs voisins, sans tenir compte de leurs origines raciales.

Dans nombre de collectivités de l'Ouest canadien, la population est d'origine ni britannique ni française, mais ces citoyens ont le droit de se prononcer sur le drapeau national au même titre que les Canadiens français ou les Anglo-Canadiens. Je n'ai jamais été aussi sérieux. Tous les Canadiens ont le droit d'exprimer leur opinion sur ce point, par l'intermédiaire d'un plébiscite. Au risque de répéter une chose qui a été signalée à maintes reprises depuis quelques jours, j'estime que le gouvernement n'a pas reçu de mandat à l'égard du drapeau et ne devrait pas imposer son choix aux Canadiens, sauf si c'est pour donner suite au vœu de la majorité.

Si, lors d'un plébiscite, le grand nombre des Canadiens approuvent le choix du comité, je saluerai le nouveau drapeau avec autant de fierté que n'importe quel autre drapeau, y compris celui que nous arborons depuis la Confédération. Personne n'y témoignera plus de respect que moi. Cependant, à cause de la multiplicité des efforts qui sont actuellement faits à propos d'un drapeau canadien distinctif, les députés ne sont pas autorisés à voter à leur gré ou pour des motifs de convenance politique, mais ils doivent parler au nom des gens qu'ils représentent.

A ce propos, monsieur l'Orateur, j'ai de la sympathie pour les gens d'origine canadienne-française et je dois dire qu'il semble y avoir unanimité dans ce qu'ils font. Toutefois, j'aimerais leur demander en toute sincérité de se rappeler que nous ne pouvons construire un pays uni que par la coopération et l'unanimité. Nous ne pouvons pas nous jeter au visage les uns et les autres ces choses inacceptables. Nous devons faire preuve de tolérance et de coopération les uns